

DELIBERATION N° 04/03**J.J.C**

Du Conseil d'Administration du CCAS de Saint-Zacharie

Concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION du CCAS

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à 18 heures 30,

Le Conseil d'Administration du CCAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques COULOMB, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation du Conseil d'Administration du CCAS : le 3 avril 2023

Présents : Mmes ROYER Carole, PRATI Corinne, BOUHAFS Hayette, POZZI Monique, BROCHIER Christiane et MM. BOUTRY Marcel, PASCAL Paul, SOMA Jacques, BERTOLOTTI Jacques.Absent(e) (s) :Absent(e) (s) ayant donné procuration : M. COULOMB Jean-Jacques et Mme MORACCHINI EncarnacionAbsents : 2Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Après en avoir délibéré :

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme

La Vice-Présidente,



Carole ROYER

Le Secrétaire,



Marcel BOUTRY